



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20240326-2024_74_ST-AR



DECISION DU MAIRE

2024 74 _ST

OBJET : Attribution du marché n°2024-01 maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 1° ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur marches-online.com le 11/01/2024 et mis en ligne sur le profil acheteur et le site internet municipal ;
Considérant la nécessité d'assurer une prestation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes

DECIDE,

Article 1 : D'attribuer le marché n°2024-01 maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes à l'entreprise ELEVEN (Siret : 79971524800115) sise Actiparc II, Batiment D1, Chemin St Lambert – 13821 La Penne sur Huveaune pour un montant de rémunération provisoire de maîtrise d'œuvre de 27 500€ HT soit 33 000€ TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le

26 MARS 2024

Hélène GENTE
Maire de Mallemort